



## « LA YOLE »

Résidence sociale -foyer de jeunes travailleurs

7, Rue du Marais  
85300 CHALLANS

CENTRE VILLE

36 STUDIOS T1 , T1 bis, T2 et T3 MEUBLES  
de 30 à 59 m<sup>2</sup>.

Tout confort :

Kitchenette, Salle d'eau, WC indépendants, prise téléphone, antenne TV.

Accès aux installations communes :

Laverie, foyer, informatique.

Prix de mise à disposition :

**de 409 à 511 €/mois à partir de janvier 2011**

Accessible aux aides au logement (APL)

Toutes charges comprises.

S'adresser à :

**Agropolis - Résidence « La Yole »**

**7, rue du Marais**

**85300 CHALLANS**

**Tél. : 09.70.80.82.21**

**Mail : layole@etablieres.fr**

# **Agropolis - Résidence La Yole**

La résidence sociale « La Yole » est située dans le centre ville de Challans (commerces, poste, supermarché).

Elle compte 28 studios d'une personne (surface 29 m<sup>2</sup>), 4 studios de deux personnes (34m<sup>2</sup>), 3 T2 pour deux personnes (40 m<sup>2</sup>) normes handicapés et 1 T3 pour 3 à 4 personnes (59 m<sup>2</sup>), tous meublés : lit, bureau, étagères, table cuisine, meuble, salon, kitchenette : frigo, plaques cuisson, évier, placard, prises télévision et téléphone (canapé clic clac pour les T2 et T3).

Elle comporte des locaux communs avec informatique, coin détente télé et hi fi, coin repas commun avec cuisine pour réunion jusqu'à 12, laverie avec machine à laver, séchoir, fer et table à repasser.

Garage à vélo, parking public mitoyen.

## **Statut de foyer du jeune travailleur**

Ouvert au 16-25 ans en voie d'insertion dans la vie professionnelle.

Etudiants (20% maximum), apprentis, titulaires d'un c.d.d. ou d'un contrat de formation ou d'insertion, stagiaires obligatoires, parent isolé dans les mêmes conditions.

Présence d'un animateur pour toutes activités.

Aide des occupants, s'ils le désirent, par un accompagnant social pour les guider dans leurs démarches sociales.

Présence d'un gardien.

## **Modalités**

Durée de mise à disposition alignée sur le contrat de formation ou de travail (max. 24 mois) résiliable au mois.

Accessible aux aides aux logements (voir avec la caf), dès le premier mois.

Dépôt de garantie d'un mois pouvant être pris en charge par les organismes « 1% »

Admission après entretien et étude du dossier.

## **Eléments de calcul de l'aide au logement**

Les tarifs sont de 409 € par studio T1, T1 bis, 456 € pour les T2 et 511 € pour le T3 en cas de colocation 30 € à ajouter.

Charges incluses (eau, électricité, chauffage, taxes locales).

Les aides aux logements sont calculés par la Caf en fonction de la situation familiale et financière des demandeurs. Elles sont de l'ordre de 300 € pour un apprenti et de 200 € pour un étudiant sans ressources présentes et antérieures.

Ne sont pas fournis pour des raisons de sécurité ou sanitaires : Four micro-ondes (fours électriques interdits), lampes bureau et chevet, couvertures et draps, vaisselle.

Animaux non acceptés sauf les accompagnants autorisés des personnes handicapées.

## **DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT**

### **Pour tous les demandeurs :**

- Copie recto-verso de votre Carte d'Identité / Carte de séjour / Passeport,
- 2 photos d'identité,
- Copie de votre carte vitale ou de l'attestation de Sécurité Sociale,
- Copie de votre dernier avis d'imposition,
- L'imprime du montant de la simulation A.P.L. pour vous-même (disponible sur le site Internet de la CAF, rubrique  Particuliers ). Les informations à mentionner sont :
  - *vous résidez en foyer*
  - *en résidence sociale*

### **Pour les salariés :**

- Copie du contrat de travail ou l'attestation de l'employeur,
- Copie des 3 derniers bulletins de salaires.

### **Pour les demandeurs d'emploi :**

- Notification d'indemnisation ou de non indemnisation aux allocations chômage (Pole Emploi),
- Notification des droits RSA.

### **Pour les personnes en formation, en stage ou en apprentissage :**

#### **- En formation professionnelle :**

- Attestation de formation de l'organisme de formation,
- Attestation des versements d'indemnités.

#### **- En stage :**

- Copie de la convention de stage,
- Attestation de gratification de stage.

#### **- En apprentissage ou alternance:**

- Copie du contrat,
- Justificatif des salaires.

### **Pour les étudiants :**

- Copie de la carte étudiante,
- Notification d'octroi de bourses d'études

### **Pour les personnes orientées par un organisme social ou une institution :**

- Rapport social du référent.

**RAPPEL :** L'attestation d'assurance de responsabilité civile pour le logement est **OBLIGATOIRE** et doit être fournie le jour de l'entrée dans le logement.

## LES ÉTAPES DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT

- 1) Le **retrait du dossier de demande de logement** auprès de l'administration de la résidence peut s'effectuer physiquement ou par courrier.
- 2) Le **dépôt du dossier** doit être accompagné de l'ensemble des **justificatifs** en fonction de la situation du demandeur (*voir liste des documents à joindre au dos*).
- 3) L'équipe de la résidence sociale vérifie si la demande de logement est complète et si celle-ci correspond aux critères d'admission (*voir document*).
- 4) Une semaine environ avant la commission d'attribution des logements, un **entretien avec le demandeur** est ensuite programmé afin d'établir une 1<sup>ère</sup> rencontre.
- 5) Le jour de la **commission d'attribution**, le dossier de demande est présenté. La commission statue sur la demande de logement au regard des critères d'admission : **validation ou refus**. Si la décision est positive, un n° de logement est directement attribué.
- 6) Enfin, l'équipe vous **contacte par téléphone** pour vous informer de la **décision** (favorable ou non). Si celle-ci est favorable, un rendez-vous est planifié pour effectuer l'accueil et l'entrée (*voir document pour les formalités*).